

Délibération n° 2019-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, régulièrement convoqué le 11 juin s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Lucien MENAHES, maire.

Présents : Messieurs Lucien MENAHES, Vincent ROSSI, Christophe GALUDEC, Olivier FRICHET (entré en séance à 20h20), Henri LE QUINIO, Yann PICQUET, Mesdames Nicole MORIN, Sandrine CADORET, Sandrine MIDI-LE LIBOUX, Myriam VALEZE.

Absents : Ludovic CHAILLEUX, Laurent THEPAUT, Sandra LAMOTTE, Julie ROLLAND

Etaient absents et excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandats	A	Nom des Mandataires
Jacqueline GALLAIS	à	Henri LE QUINIO

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15	<u>Nombre de conseillers présents</u> : 10
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Nombre de votants</u> : 11

Secrétaire de séance : Madame Sandrine MIDI LE LIBOUX

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'approbation du rapport de la CLECT du 22 mars 2019. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce sujet qui sera placé en dernier point de l'ordre du jour.

CULTURE – TARIFS ANNUELS MEDIATHEQUE - (7.10)

Madame Sandrine CADORET fait lecture du bordereau suivant :

Conformément à la convention de sous-réseau Pôle 4, il y a lieu d'établir les tarifs selon les catégories d'abonnement comme mentionné à l'article 4 de la convention.

L'ensemble des médiathèques du pôle 4 organise sa proposition d'abonnement autour des catégories préconisées par le Groupe de Travail. Les tarifs relèvent de la compétence des communes et sont proposés selon le tableau ci-dessous :

Catégories	Tarifs année 2019
Catégorie : Jeunes (0 – 18 ans)	0 €
Catégorie : Adulte individuel	0 €
Catégorie : Collectivité	0 €
Catégorie : Situation sociale particulière (minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants)	0 €
Catégorie : Courts séjours (3 mois)	0 €
Catégorie : Extérieur	15 €
Carte égarée	0 €
Pénalités pour retard 60 à 90 jours (au-delà des 90 jours facturation du document emprunté non restitué ou détérioré)	0 €

Il est proposé d'appliquer un tarif de 15 € à la catégorie Extérieur et conserver la gratuité pour l'ensemble des autres catégories.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix Pour - ADOPTE les tarifs annuels de la médiathèque tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Trinité Surzur, le 24 juin 2019

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire
 Lucien MENAHES


